

Code d'article 205.31

Description COUVERCLES COUPOLE POUR RÉCIPIENTS
230.33/222.92/217.61

Catalogue HOS 146

Date de modification 02/03/2025 06:32:18

Spécifications du produit

Unité de mesure MILLE

Dimensions Ø 9,4 CM

Matériel PET

Couleur TRANSPARENT

Poids net d'une unité (g) 2,83

Codes

Intrastat 39235090

ITF14 18420499205318

EAN13 8420499205311

Codification par la décision 97/129/CE PET 1

Signage Triman et Info-Tri


Colisage
Paquet

Unités / paquet 100

Dimensions paquet (cm) 9,00 x 41,00 x 7,50

Poids paquet (kg) 0,37

Volume paquet (m³) 0,0027675

Codification par la décision 97/129/CE HDPE 2

Signage Triman et Info-Tri


Carton

Unités / carton 2.000

Paquets /carton 20

Dimensions carton (cm) 43,00 x 47,00 x 40,00

Poids carton (kg) 7,33

Volume carton (m³) 0,0808400

Codification par la décision 97/129/CE PAP 20

Signage Triman et Info-Tri


Palette

Cartons / couche 4

Cartons / palette 12

Conditionnement (U base x couches) 4 x 3

Poids (kg) 111,96

Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

Caractéristiques

Recyclé

Recyclable

Micro-ondes

-18°C/+70°C

Résist. graisses

Cash & Carry

Congélateur

PET





Certificats



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Règlement (UE) n° 10/2011 de la Commission du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

N° RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Produit comportant au moins 30% de matières recyclées.



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).

Reg. (CE)
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Compatibilités

217.61 POTS À GLACES
222.92 POTS À GLACES
226.56 POTS À GLACES
227.82 POTS À GLACES
230.33 POTS À GLACES
265.35 POTS À GLACES
269.80 POTS À GLACES

Paquet image

